



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2018-83

L'an deux mille dix-huit, le six Février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Isabelle BONNICEL**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 janvier 2018

Etaient présents : Mme BONNICEL, M. FRIAUD, Mme LACOUR, Mme ROBIN-CHAUVOT, M. MARCONNET, Mme ALTMAN, M. DAMBRINE jusqu'à 21 h 15, M. SAGET, Mme VATAN jusqu'à 19 h, Mme DUCOURTIOUX, Mme THOMAS, Mme DUBOIS, M. DUBOIS, M. REVERCHON, Mme POIRIER, M. MORAND, M. COIGNET, M. GUERIN, M. GAUTHERON, Mme KELLER, M. MOTTAIS, M. SICOT, Mme GRAILLOT, M. BENEDIT, Mme DESABRE, M. LECHER.

Avaient donné procuration : M. DAMBRINE à M. MARCONNET à partir de 21 h 15, M. FICHOT à M. FRIAUD, Mme VATAN à M. SAGET à partir de 19 h, Mme LAROCHE à Mme LACOUR, Mme MARCEL à Mme DUCOURTIOUX.

Monsieur Olivier SICOT a été désigné Secrétaire de séance.

---

### **OBJET : RENTREE SCOLAIRE 2018 - 2019 : MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES – RETOUR A LA SEMAINE A 4 JOURS**

Madame le Maire expose qu'en vue de la préparation de la rentrée scolaire 2018-2019, la ville de Varennes-Vauzelles a mis en oeuvre, en amont, une démarche de réflexion avec l'ensemble des acteurs concernés afin de déterminer les éventuelles possibilités et modifications d'un retour à la semaine à 4 jours.

Ainsi, début septembre, un questionnaire sur les rythmes scolaires a été transmis aux parents des enfants fréquentant les établissements de la ville.

Ce questionnaire avait pour but d'analyser la réforme mise en place en 2014, le constat de fatigue des enfants, et le positionnement des parents pour le retour ou non à la semaine de 4 jours, ainsi que la collecte des souhaits pour les futurs horaires scolaires.

Mairie  
54 avenue Louis Fouchère  
BP 90121  
58641 Varennes-Vauzelles Cedex

03.86.71.61.71

fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles

Un second questionnaire a été transmis aux enseignants en décembre dernier afin de collecter notamment leur positionnement sur le retour de la semaine à 4 jours et sur les horaires qu'ils envisageaient pour la rentrée 2018.

Une réunion de travail a ensuite eu lieu le 12 janvier avec les Directeurs des écoles maternelles et primaires afin de présenter les résultats de ces questionnaires ainsi que leurs analyses.

Cette réunion avait aussi pour but la préparation des conseils d'écoles extraordinaires qui se sont tenus dans la seconde partie du mois de janvier avec pour objet la consultation des représentants des parents d'élèves.

Les différents conseils ont donné un avis à titre consultatif sur les 2 questions majeures, à savoir le retour de la semaine à 4 jours, qui a été validé, et proposé une organisation horaire pour leur site.

Suite à cette concertation, et après la prise en compte des obligations techniques et logistiques de la collectivité, les horaires proposés pour la rentrée 2018-2019 sur les différents établissements seraient les suivants :

Il est à noter que la prise de compétence facultative en matière de « Sport » laisse aux communes membres de Nevers Agglomération la possibilité de conserver une initiative et des actions sportives à l'échelle locale.

**Ecoles Maternelles : Paul LANGEVIN-Romain ROLLAND-Jacques PREVERT-Pauline KERGOMARD**

Horaires du début des cours du matin	Horaires de Fin des cours du matin	Horaires du début des cours l'après-midi	Horaires de fin des cours de l'après-midi
8H30	11H30	13h30	16h30

**Ecoles Élémentaires : Romain ROLLAND- Saint Just Paul LANGEVIN**

Horaires du début des cours du matin	Horaires de Fin des cours du matin	Horaires du début des cours l'après-midi	Horaires de fin des cours de l'après-midi
8H30	11H45	13h35	16h20

**Ecole Élémentaire et Maternelles : Varennes Bourg**

Horaires du début des cours du matin	Horaires de Fin des cours du matin	Horaires du début des cours l'après-midi	Horaires de fin des cours de l'après-midi
8H30	11H45	13h30	16h15

Ce dossier a été examiné en commission enfance, jeunesse, solidarité du 31 janvier dernier.

C'est pourquoi, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le retour à la semaine à 4 jours ainsi que les nouveaux rythmes mis en œuvre.

Adopté par 24 voix pour et 5 abstentions.

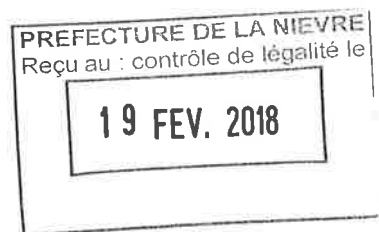
Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

Varenes-Vauzelles, le 8 Février 2018

Le Maire,



Isabelle BONNICEL





## Le Maire de Varennes-Vauzelles,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-18, qui confère le pouvoir au Maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ainsi que les articles L.2122-18-1 et L.2122-23

- Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2015 fixant à 8 le nombre des adjoints

- Vu la délibération du Conseil Municipal du 3 avril 2015 fixant délégation de fonction aux adjoints et conseillers municipaux

- Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints de la commune de Varennes-Vauzelles en date du 27 mars 2015,

- Vu l'arrêté du 5 septembre 2017 par lequel il a été donné délégation de fonctions à Madame **Catherine ROBIN CHAUVOT**, adjointe pour :

- Assurer les fonctions d'officier d'Etat Civil ainsi que l'ensemble des obligations qui y sont liées notamment la célébration des mariages et des baptêmes républicains.
- Le maintien de la médecine de proximité ainsi que du suivi de l'offre médicale et paramédicale sur la commune

- Vu le courrier de démission de Madame **Catherine ROBIN CHAUVOT** en date du 5 février 2018

Arrêté de retrait de la délégation de fonctions accordée à  
**Madame ROBIN CHAUVOT Catherine**,  
Maire Adjointe.

### ARRETE :

Article 1<sup>er</sup> **A compter du 6 Février 2018**, l'arrêté municipal susmentionné en date du 5 septembre 2017, donnant délégation de fonctions à **Madame Catherine ROBIN CHAUVOT** en tant qu'Adjointe au maintien de la médecine de proximité ainsi que du suivi de l'offre médicale et paramédicale sur la commune, **est rapporté.**

Article 2 Ampliation du présent arrêté sera transmise à l'intéressé ainsi qu'à Monsieur le Préfet de la Nièvre.

PREFECTURE DE LA NIEVRE Varennes-Vauzelles, le 8 Février 2018  
Reçu au : contrôle de légalité le

19 FEV. 2018

Le Maire,

  
**Isabelle BONNICEL**

#### Mairie

54 avenue Louis Fouchère  
BP 90121  
58641 Varennes-Vauzelles Cedex

03.86.71.61.71

fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles

Madame le Maire sous sa responsabilité certifie le caractère exécutoire de cet acte notifié à l'intéressée le.....

[www.ville-varennes-vauzelles.fr](http://www.ville-varennes-vauzelles.fr)

